Envoyé en préfecture le 27/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190521-2019_65-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

N° 2019-65

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 46 Dont 3 procurations
Votes pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 14 mai 2019

OBJET : Pôle OM Aure 2008 – consultation marché de travaux : construction de PAV + fourniture conteneurs St Lary village

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (18) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédérick, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, CASCARRE Victor.

Procurations (3) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur la Commune de Saint Lary Soulan. Il rappelle la délibération n°2018-68 en date du 6 septembre 2018 décidant de retenir, après consultation, le BE INDIGO en qualité de maître d'œuvre de cette opération.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Travaux de construction de points d'apports volontaires avec fourniture de conteneurs (OM, CS et verres sur 35 PAV).

Envoyé en préfecture le 27/05/2019
Reçu en préfecture le 27/05/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20190521-2019_65-DE

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Président indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 705 000 €ht.

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

L'opération est financée par le budget annexe ordures ménagères du pôle Aure 2008.

Il demande l'autorisation d'engager la consultation pour envisager les travaux à l'automne 2019. Il invite le conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à engager la consultation pour envisager les travaux à l'automne prochain ;

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU